

Discours de Paul Miguel
Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne

Signature du Contrat Local de Santé de Paris-Vallée de la Marne
7 novembre 2019

Seul le prononcé fait foi.

Monsieur le Sous-préfet de Torcy, Monsieur Gérard Branly,

Madame la Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de la formation supérieure, de la formation professionnelle et de la présence médicale, Madame Geneviève Sert

Madame la conseillère communautaire déléguée chargée de la santé et de la politique sociale communautaire, Chère Monique,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les élus communautaires et municipaux,

Madame la Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
Madame Isabelle Bertin,

Madame la Déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé,
Madame Hélène Marie,

Monsieur le Directeur du Grand Hôpital de l'Est Francilien, Monsieur
Jean-Christophe Phelep,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir ici, à l'hôtel d'Agglomération, pour signer le Contrat Local de Santé de Paris-Vallée de la Marne.

Ce document, qui vise à agir sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et à améliorer les parcours de santé, a été co-construit avec nos partenaires, que je tiens à remercier de leur présence pour officialiser leur engagement à nos côtés.

Parmi les 16 actions prévues par ce contrat, celles concernant le soutien à l'offre de santé m'apparaissent comme fondamentales. Elles tentent d'apporter une réponse au principal problème que rencontrent au quotidien les habitants de l'Agglomération : celui de l'accès aux soins. Vous le savez, il est de plus en plus compliqué d'obtenir un rendez-vous chez un médecin, qu'il soit généraliste ou spécialiste.

Dès 2016, l'Agglomération s'est emparée de cette question, en apportant un accompagnement technique aux villes qui souhaitaient faire émerger des projets de maisons de santé pluridisciplinaires. Ce fut le cas à Roissy-en-Brie, à Torcy et à Lognes (dont la structure devrait ouvrir ses portes prochainement). Nous avons ainsi mis à disposition des villes l'expertise du cabinet-conseil Acsantis – qui nous a également accompagnés dans l'élaboration de ce Contrat Local de Santé – afin de démêler les nombreuses embûches (organisationnelles, juridiques, et j'en passe) qui se présentent à ceux qui veulent bâtir une structure d'accès aux soins.

Nous avons souhaité aller plus loin avec notre nouveau Contrat Local de Santé. Il prévoit bien évidemment de poursuivre ce type d'accompagnement, mais propose aussi des actions pour favoriser l'installation de jeunes professionnels sur le territoire, ou la participation à l'émergence d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

(CPTS) – je crois d'ailleurs savoir que ce sujet fait l'objet d'une réunion avec les professionnels de santé du territoire, organisée avec l'ARS et la CPAM dès ce soir, ici même. Comme vous le voyez, nous ne perdons pas de temps !

D'autres actions majeures sont prévues par ce CLS, notamment la poursuite de nos actions de prévention, l'intégration des questions de santé dans l'ensemble des politiques portées par l'Agglomération, le soutien aux actions de sport-santé et j'en passe.

Sur le sport-santé, je profite de ce discours pour vous informer que nous allons, avec Monique Delessard, écrire aux députés de la majorité pour les alerter sur les risques de la suppression de l'obligation de fournir un certificat médical pour la pratique sportive des mineurs, prévue par le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020. Cette mesure, si elle devait être adoptée par les parlementaires, serait de nature à réduire le nombre d'opportunités pour un enfant d'être présenté à un médecin, ce qui nous paraît constituer un recul majeur en matière de santé publique.

Ces 16 actions sont issues d'une démarche collaborative de plusieurs mois, incluant nos partenaires, les professionnels de santé et du secteur médico-social, les élus, mais aussi et surtout les habitants du territoire. La politique-santé ne peut être pensée sans prise en compte du vécu des habitants. C'est pour cela que l'Agglomération a lancé en début d'année un questionnaire qui a permis de mieux connaître les besoins en santé des habitants et ainsi proposer des mesures capables d'y répondre. C'est également pour cette raison que le CLS prévoit la mise en place d'un réseau d'Ambassadeurs santé dans chacun des quartiers

prioritaires de la politique de la Ville de l'agglomération. Ces Ambassadeurs seront en lien avec les Conseils de quartiers, les centres sociaux et les associations, pour faire vivre ce Contrat Local de Santé au cœur de notre territoire.

Je tiens donc à remercier l'ensemble des personnes qui ont permis la rédaction de ce document, en apportant leur expertise, leur vécu, leur quotidien, pour aboutir à ces actions précises et concrètes en faveur de l'amélioration de la situation en matière de santé sur notre territoire.

Je tiens en particulier à remercier Monique Delessard, conseillère communautaire en charge de la santé et de la politique sociale communautaire, qui a porté ce projet et fait en sorte qu'il puisse aboutir dans des délais contraints. La qualité de son action a été soulignée par l'unanimité qui a entouré les débats lors des différents votes, preuve que l'enjeu de la santé et de l'accès aux soins réunit l'ensemble des élus, qui souhaitent collectivement agir pour améliorer le quotidien des habitants de notre Agglomération.

Ce Contrat Local de Santé répond, je le crois, au rôle que doit jouer l'Agglomération : être l'interlocuteur de chacun, créer des liens, faciliter les mises en réseau, animer la dynamique territoriale pour apporter à tous les acteurs concernés un soutien au développement de politiques de santé ambitieuses.

La signature de ce soir marque certes la fin d'un long travail, mais surtout le début d'un nouveau défi : la mise en œuvre des 16 actions prévues par le Contrat Local de Santé, qui s'échelonnera jusqu'en 2022. Nous savons compter pour cela sur les services de l'Agglomération, et

en particulier sur la nouvelle coordinatrice de ce contrat, Ilhame KADI, arrivée il y a quelques semaines, et dont le poste est co-financé par l'Agglomération et l'Agence Régionale de Santé. Elle sera l'interlocutrice dédiée à cette mission, n'hésitez donc pas à la solliciter !

Nous sommes conscients que l'amélioration de l'accès aux soins constitue un grand défi, auquel de très nombreuses collectivités sont confrontées dans tout le pays. Je suis persuadé que ce Contrat Local de Santé constitue une étape fondatrice, la constitution d'une dynamique qui permettra d'inverser la tendance.

Je vous remercie de votre attention.